



*Signataire : Michael Andersen*

*Date de dépôt : 29 mai 2024*

## **Question écrite**

### **Coûts du statut S pour le canton !**

Dès le début du conflit ukrainien, la Suisse et notre canton ont accueilli les déplacés de guerre qui ont fui les zones de conflit de ce pays. Grâce à un large élan de solidarité, notre canton a réussi à mener à bien cette mission, au prix d'efforts considérables. Alors que le conflit dure depuis maintenant plus de deux ans, il paraît important de dresser un bilan de la situation pour notre canton et de se rendre compte de l'effort qui est fourni pour l'accueil des déplacés de guerre en provenance d'Ukraine.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Combien de personnes à protéger se trouvaient dans le canton au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ? Quelles étaient les proportions d'Ukrainiens et de personnes d'autres nationalités ?*
- 2. Le Conseil d'Etat connaît-il le dernier lieu de domicile des personnes concernées ? Si oui, donner sous forme de tableau le nombre de personnes concernées par région de l'Ukraine au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024.*
- 3. A combien s'est élevé le coût financier de l'accueil des Ukrainiens dans notre canton en 2022 et en 2023 ? Quelles sont les prévisions pour 2024 ?*
- 4. Quelle en était la part assumée par la Confédération et la part assumée par le canton (ventilation selon les dépenses directes ou indirectes, notamment relevant de l'administration décentralisée du canton) ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.